



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/93

<p>Date Convocation 13/04/2026</p> <p>Date Affichage 13/04/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 26 - procuration 1 - absents 0 	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRÉSENTS 26</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><u>PROCURATIONS 1</u> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><u>ABSENTS 0</u></p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS</p>
---	---

FONDS EUROPEENS LEADER : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) NORD-OUEST VENDEE

Rapporteur : M. Vincent ROIRAND

Au cours de l'année 2022, une étude a été réalisée afin d'interroger les missions du Syndicat Vendée des îles. Fin 2022, les conclusions ont été les suivantes :

- Un syndicat qui a mené des actions touristiques structurantes mais qui arrive aujourd'hui à la fin d'un cycle du fait du contexte global, notamment suite à la loi NOTRe (la loi NOTRe a dédié au niveau intercommunal ce qui relève de la promotion du tourisme, compétence à laquelle est rattachée la création des offices de tourisme)
- Un programme LEADER reconnu
- Le comité de pilotage du 30 novembre 2022 (en présence des Présidents, maires, directeurs d'office de tourisme et DGS des collectivités concernées) s'est donc prononcé pour une dissolution au 1^{er} janvier 2024, avec une année de transition 2023 en s'attachant notamment à l'avenir des 2 agents du syndicat. Il a exprimé aussi :
- Le souhait d'arrêter à l'échelle des 3 collectivités les actions touristiques

- Le souhait de poursuivre à la même échelle le LEADER, qui prend appui sur le groupe d'action locale (GAL) Nord-Ouest Vendée

A ce titre, il a été demandé la désignation des membres du comité de programmation.

Le vote se fait au scrutin secret à la majorité absolue, sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant l'installation des nouveaux conseillers municipaux lors du Conseil municipal du 29 mars 2026,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ◆ **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- ◆ **DESIGNE** en tant que membres du comité de programmation du GAL Nord-Ouest Vendée :
 - Les 2 membres pour le collège public :
 - Mme Corinne ROUET (titulaire),
 - Mme Virginie GIRARD (suppléante)
 - Les 2 membres pour le collège privé sont :
 - ~~M. Anthony GABORIAU (titulaire), gérant de la société ID Verde.~~ Il était membre de l'Office. *(poste qui sera à renouveler)*
 - Mme Sandrine LAMOUR-TRICHET, directrice de l'office de tourisme
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération abroge la délibération DEL/NN/24/04/98 du 16 avril 2024

L'Ile d'Yeu, le 21 avril 2026

*la secrétaire de
séance .*



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,
M. Patrice BERNARD

